

MANDAT DE LOCATION SIMPLE

N° T-0033 — registre des mandats de transaction
Signé le 28 août 2026

Agence des Quais SAS

14 quai Saint-Antoine
69002 Lyon
04 65 71 20 20 · contact@agencedesquais.example
SIRET 912 345 678 00017

Entre les soussignés :

Le mandant	SCI du Parc, représentée par Hervé Lambert, dont le siège est situé 62 rue de la République, 69100 Villeurbanne
Le mandataire	Agence des Quais SAS, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 6901 2021 000 045 678 délivrée par la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, garantie financière souscrite auprès de Caisse de garantie Rhône Caution, 8 rue de la République, 69001 Lyon à hauteur de 120 000 €, assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de Assurances du Confluent (contrat n° RC-2024-118204), représentée par Inès Benali

Il est convenu ce qui suit, dans le cadre de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972.

Article 1 — Objet du mandat

Le mandant charge le mandataire, qui l'accepte, de rechercher un locataire pour le bien désigné ci-après, de constituer son dossier, de rédiger le bail et d'établir l'état des lieux d'entrée, aux conditions du présent mandat.

Mandat simple : le mandant conserve la faculté de louer le bien par lui-même ou par l'intermédiaire d'un autre professionnel. Il en informe alors le mandataire sans délai.

Article 2 — Désignation du bien

Adresse	36 rue Bossuet, 69006 Lyon
Nature du bien	Local commercial · 3 pièces · 96 m2 · rez-de-chaussée
Copropriété	Oui, 17 lots
Performance énergétique	Classe énergie C, classe climat A
Référence de l'agence	B-0053
Location	Vide

Le mandant déclare être propriétaire du bien et remet au mandataire les diagnostics techniques à annexer au bail. Le logement doit répondre aux critères de décence, notamment de performance énergétique.

Article 3 — Loyer et dépôt de garantie

Loyer mensuel hors charges	2 300 €
Provision mensuelle sur charges	150 €
Loyer mensuel charges comprises	2 450 €
Dépôt de garantie	2 300 €

Article 4 — Honoraires du mandataire

À la charge du bailleur, toutes taxes comprises	2 300 €
À la charge du locataire, toutes taxes comprises	0 €

La part du locataire couvre la visite du logement, la constitution de son dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée. Pour un logement, elle ne peut dépasser ni la part du bailleur ni les plafonds par mètre carré de surface habitable fixés par voie réglementaire (article 5 de la loi du 6 juillet 1989). Les honoraires sont dus à la signature du bail.

Article 5 — Durée du mandat

Le mandat prend effet à sa signature. Il est consenti pour une durée de 12 mois, dont une première période irrévocable de 3 mois à compter de sa signature, soit jusqu'au 28 août 2027.

À l'issue de la première période, il se poursuit par tacite reconduction, sans pouvoir dépasser la durée totale ci-dessus, terme auquel il prend fin de plein droit. Lorsque le mandant est un consommateur, le mandataire l'informe par écrit, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de sa faculté de ne pas reconduire le mandat (article L. 215-1 du code de la consommation).

Article 6 — Dénonciation

À l'issue de la période irrévocable de 3 mois, chaque partie peut mettre fin au mandat à tout moment, en prévenant l'autre partie 15 jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article 7 — Obligations du mandataire

- Diffuser l'annonce du bien sur le site de l'agence, SeLoger, Leboncoin, Bien'ici, la présenter aux personnes inscrites dans son fichier et organiser les visites ;
- ne demander aux candidats que les pièces justificatives autorisées et examiner les dossiers sans discrimination ;
- présenter au mandant les candidatures retenues, avec les éléments de solvabilité ;
- rendre compte au mandant, par écrit, tous les 30 jours, des actions menées : diffusion de l'annonce, contacts reçus, visites et leurs retours, propositions reçues ;
- rédiger le bail et ses annexes, et établir l'état des lieux d'entrée.

Article 8 — Obligations du mandant

- donner au mandataire des informations exactes sur le bien et lui remettre les clés nécessaires aux visites ;
- se prononcer sans retard sur les candidatures présentées ;
- informer sans délai le mandataire de toute location conclue par ailleurs.

Article 9 — Pouvoirs et fonds

Le mandataire peut recevoir le premier loyer et le dépôt de garantie, qu'il reverse au mandant après déduction de ses honoraires ; ces fonds sont couverts par sa garantie financière. Le bail est signé par le mandant, sauf pouvoir exprès donné par écrit.

Article 10 — Clauses particulières

Néant.

Article 11 — Données personnelles et médiation

En cas de litige, le mandant consommateur peut, après une réclamation écrite restée sans suite, saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le mandataire : Médiation Immo Conso, mediation-immo-conso.example.

Lorsque le mandat est conclu à distance ou hors de l'agence, à la suite d'un démarchage, le mandant consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter, sans avoir à motiver sa décision (articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation). Ce délai court à compter du lendemain de la signature ; s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le mandant exerce ce droit en adressant au mandataire, avant l'expiration du délai, le formulaire joint ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, de préférence par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Fait à Lyon, le, en deux exemplaires originaux, dont un est remis au mandant.

Paraphes :

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Modèle prévu par le code de la consommation (annexe à l'article R. 221-1). Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

À l'attention de : Agence des Quais SAS — 14 quai Saint-Antoine, 69002 Lyon — 04 65 71 20 20 —
contact@agencedesquais.example

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat pour la prestation de services ci-dessous :

Mandat de location simple n° T-0033

Commandé le (*) / reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

.....

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.